



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000446

**Séance du vendredi 25 janvier 2008**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à  
Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel :** M. André AVIS - **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - **Beure :** M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC - **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** M. Philippe SIMONIN - **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ - **Champagny :** M. Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO - **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON - **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST - **Deluz :** M. Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - **Grandfontaine :** M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD - **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - **Marchaux :** M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS - **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** M. Gérard VALLET - **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN - **Noironte :** M. Bernard MADOUX - **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS - **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey :** M. Jacques TERVEL - **Pouilley les Vignes :** M. Albert DEPIERRE - **Roche lez Beaupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** M. Claude SIMONIN - **Saône :** M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON - **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD - **Torpes :** M. Denis JACQUIN - **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

**Etaient absents :** **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD - **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN - **Besançon :** M. Patrick BONTEMPS, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - **Boussières :** M. Michel POULET - **Chalezeule :** M. Raymond REYLE - **Champoux :** M. Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc :** M. Jean-Marie DELACHAUX - **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE - **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT - **Gennes :** M. Gabriel JANNIN - **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN - **La Vèze :** M. Philippe CHANAU - **Larnod :** Mme Martine BERGIER - **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN - **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET - **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA - **Nancray :** M. Daniel ROLET - **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Mme Annick CHARPY - **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET - **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thise :** M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - **Rancenay :** M. Michel LETHIER - **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** M. Abdel GHEZALI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

**Objet :** **Renouvellement des instances de la CAGB - création d'un groupe de travail**

## Renouvellement des instances de la CAGB - création d'un groupe de travail

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

### Résumé :

A la veille du renouvellement des conseils municipaux et, par conséquent, des instances de notre communauté d'agglomération, il est utile de tirer profit de l'expérience du 1<sup>er</sup> mandat qui s'achève pour ajuster et améliorer le fonctionnement de celles-ci, fonctionnement consigné dans une Charte communautaire écrite en 2000.

Pour ce faire, avec pour objectif de formuler des propositions pour préciser quelques éléments de la Charte, afin de répondre aux interrogations formulées, il est mis en place au sein du Bureau un groupe de travail dans la perspective d'un débat à l'assemblée communautaire.

A l'appui de la question posée par le maire de Montfaucon lors du Conseil de communauté du 14 décembre 2007 qui portait entre autres sur la représentation des petites communes dans les instances de décision, de la réponse du Président du Grand Besançon et des suggestions adressées par des maires de l'agglomération, un Groupe de travail est chargé de formuler des propositions pour éventuellement adapter la Charte communautaire relative aux équilibres à observer et à l'organisation institutionnelle du Grand Besançon.

Si certaines évolutions de notre Charte peuvent s'envisager dès à présent compte tenu de l'expérience des 7 années du 1<sup>er</sup> mandat écoulé, en revanche, d'autres plus substantielles ne pourront être décidées que par la nouvelle assemblée.

Les axes de réflexion du groupe de travail porteront sur :

- le mode de pré-désignation des Vice-présidents au sein des secteurs,
- la représentation des plus petites communes au sein du Bureau, à travers un juste équilibre au sein des secteurs au nombre de 6 (5 pour la périphérie, 1 pour Besançon),
- le nombre de vice-présidences, le nombre de commissions communautaires et des différentes délégations,
- la coordination de pôles géographiques et/ou thématiques,
- les principes de fonctionnement de nos instances (Bureau et autres représentations)

Ces réflexions prendront cependant appui sur les dispositions actuelles de la Charte.

### Composition :

Le Groupe de travail pourrait être composé, outre le Président et le Premier Vice-Président, de représentants des secteurs, Vice-Présidents et/ou maires, reflétant la diversité de notre assemblée.

La Direction générale et la chargée de mission « relations avec les élus » assistent ce groupe de travail dans sa réflexion. Celle-ci devra être rendue avant fin janvier pour être présentée au Bureau du 30 puis débattue lors du Conseil de communauté du 22 février 2008.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- met en place un groupe de travail chargé de la réflexion sur l'évolution de nos instances,
- en fixe la composition et le rôle.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

**Annexe 1 : la charte communautaire : orientations relatives à la transformation du District en Communauté d'Agglomération adoptées en Conseil de District le 11 juillet 2000, confirmées par le Bureau du 16 novembre 2000 et présentées aux nouvelles communes le 30 novembre 2000.**

**Annexe 2 : question du maire de Montfaucon – conseil du 14 décembre 2007**

**Annexe 3 : réponse du Président du Grand Besançon – conseil du 14 décembre 2007**

**Annexe 4 : lettre aux maires du Grand Besançon**

## Annexe I

### Orientations relatives à la transformation du District en Communauté d'Agglomération adoptées en Conseil de District le 11 juillet 2000, confirmées par le Bureau du 16 novembre 2000 et présentées aux nouvelles communes le 30 novembre 2000.

- Préambule

L'agglomération bisontine dont la spécificité, caractérisée par une ville centre importante et plusieurs dizaines de petites communes a longtemps constitué un obstacle insurmonté à l'émergence d'une démarche d'agglomération embrassant le territoire de la ville et de la périphérie, s'est enfin engagée en 1993 dans une construction intercommunale et partenariale assise sur un District de 41 communes créées par l'adhésion volontaire de toutes les collectivités concernées.

Cette étape décisive dans la structuration de l'agglomération a été franchie sur la base d'un triple accord fondateur : instauration d'une majorité inversée au sein des instances districales (60% des représentants des communes périphéries ; 40% des représentants de la ville centre) : adoption de compétences déterminantes limitées mais évolutives ; instauration d'une fiscalité propre modérée appelée à progresser durablement.

Ce triple accord fondateur a été pérennisé par le respect appliqué, de la prise en compte de diverses sensibilités politiques représentées, cette règle écartant les clivages au bénéfice des débats d'idées et de construction de larges consensus entre tous les élus de la ville et de la périphérie.

Désormais, en application des dispositions de la loi du 12 juillet 1999, les membres du Conseil Districale décident de transformer le District du grand Besançon en, Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2001. Cette décision politique majeure doit être porteuse de sa pleine mesure au plan symbolique, au plan juridique et institutionnel et au plan « opérationnel » (compétences).

C'est pourquoi le Conseil Districale conscient des enjeux en cause, décide de fonder les principes de la future communauté d'agglomération sur une Charte qui constituera à la fois le socle de la communauté et le pacte politique.

Les conseillers districaux soulignent l'importance symbolique de la terminologie de communauté qui constitue un groupe social caractérisé par le fait de vivre ensemble, de posséder des biens communs, d'avoir des intérêts, un but communs.

Ainsi, les membres du Conseil Districale marquent leur volonté de construire une communauté fidèle aux préceptes républicains d'égalité et de fraternité au sein de laquelle les habitants ressentiront dans leur coeur une appartenance commune, par une communauté d'idées, d'intérêts et d'espérance.

C'est à cela que s'engagent les membres du Conseil Districale, après avoir souligné le respect des libertés communales, l'intercommunalité ne remettant pas en cause le cadre institutionnel communal, qui demeure le premier niveau d'expérience des compétences décentralisées,

Et après avoir réaffirmé le principe de subsidiarité sur lequel se fonde l'intercommunalité qui doit s'attacher aux décisions structurantes et à la mutualisation des moyens.

## **1. L'équilibre de l'agglomération par le développement d'un sentiment d'appartenance commun**

- Importance du développement d'un sentiment identitaire par rapport à l'agglomération bisontine
- Responsabilité des élus et des collectivités membres de faire connaître et reconnaître l'agglomération
- Information et communication aux communes des décisions de la Communauté d'Agglomération

## **2. L'équilibre de l'agglomération dans ses instructions**

- 60% des sièges aux représentants de la périphérie et 40% des sièges aux représentants de Besançon, dans toutes les instances de la communauté (Conseil, Bureau, Commissions, groupes de travail, délégations...)
- Des listes établies par pôles géographiques assurant ainsi la représentation de tous les secteurs, en veillant, autant qu'il est possible, à assurer des différentes sensibilités politiques dans toutes les instances de la communauté.

- Conseil Communautaire

Ainsi, la Ville de Besançon sera représentée à 40% dans le Conseil de Communauté, et les communes de la périphérie à 60%.

- Le Bureau

Le Bureau sera composé selon la même représentabilité Ville/périphérie que le Conseil de Communauté.

- Présidence et Vice-Présidence

La présidence de la Communauté d'Agglomération revient au maire de la ville de Besançon ou à son représentant, et la première vice-présidence à un délégué de la périphérie.

L'ordre suivant des vice-présidents se fera en alternant un vice-président pour la ville de Besançon et un vice-président pour les communes de la périphérie.

- Les Commissions et groupes de travail

Ils seront composés selon la même représentativité Ville/périphérie que le Conseil de Communauté.

- Consultation

Les communes individuellement, ou les communes d'un secteur pourront être consultées pour des projets ou équipements touchant leur secteur géographique.

A cette occasion, des conseillers municipaux pourront être associés au groupe de travail ou à la commission, avec voix consultative.

## **3. L'équilibre de l'agglomération par la solidarité financière**

La solidarité qui constitue une valeur forte du projet communautaire passe par la mise en oeuvre des différentes compétences et la mise en place de dispositifs financiers.

Ces derniers visent à corriger les inégalités de richesses et de charges.

La dotation de solidarité communautaire est divisée en deux parties :

- Une partie dite de solidarité d'une enveloppe fixe de 10 millions de francs qui ne pourra éventuellement qu'augmenter.

Cette enveloppe sera répartie selon trois critères ; la richesse (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (en créant des effets de strate favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux (à hauteur de un million de francs dans l'enveloppe de dix millions).

A l'intérieur de cette enveloppe, la part de la Ville de Besançon sera de l'ordre de 55%, les 45% restant étant répartis entre les 56 autres communes.

- Une partie dite de dynamisme économique qui sera le versement à chaque commune d'une part des nouvelles bases de taxe professionnelle qu'elle aurait perçue si la communauté d'agglomération n'avait pas été mise en place.

Ce reversement sera établi sur la base d'un pourcentage dégressif dans le temps des nouvelles bases fictives de la commune par rapport à une année référence 1999.

2001	2002	2003	2004	2005	2006
35%	30%	27.5%	25%	22.5%	20%

Cette part sera donc le produit de l'augmentation de base, par le pourcentage dégressif dans le temps, et du taux réel communal pour l'année (lissage en 12 ans).

#### **4. L'équilibre de l'agglomération bisontine par des compétences adaptées**

- Principe de subsidiarité dans la mise en oeuvre des compétences
- Rendre lisible l'action de chacun
- Détermination de l'intérêt communautaire à la majorité des 2/3, compétence par compétence, qui permet de concilier la souplesse et fournit des garanties.

La communauté d'agglomération définira l'intérêt communautaire au cas par cas avec le souci de coller à notre réalité.

- Tout équipement ou projet communautaire sera réalisé en concertation étroite avec la commune concernée.
- Une définition de l'intérêt communautaire sera établie au cours de l'année 2001.

#### **5. L'équilibre de l'agglomération par son ouverture sur l'extérieur**

Dans un espace géographique et administratif approprié, la construction de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, consistera certes à organiser une agglomération forte et dynamique mais aussi à l'ouvrir sur son pays, sur le milieu rural proche.

Sans délai, il importera de concevoir les types d'organisation à instaurer au périmètre de la Communauté et de mettre au point des règles de partenariat et de concertation avec les territoires environnants dans le cadre des pays, de participation à des syndicats mixtes ou des conventions entre collectivités.

En conclusion, créer une Communauté d'Agglomération c'est plus globalement créer, affermir, développer et faire prospérer une nouvelle collectivité, dotée d'une ambition de capitale régionale, appelée à rayonner davantage encore au plan national et international, mais aussi et d'abord soucieuse du bien-être de ses habitants.

## Annexe 2 : question du maire de Montfaucon lors du Conseil du 14 décembre 2007

Notre Communauté d'Agglomération est réellement née au début de ce mandat, s'installant largement au cours de celui-ci. Elle a pesé, généralement avec bénéfices, sur la vie de nos concitoyens.

Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Président, qu'à compter du 9 mars prochain, nous renouvelerons nos conseils municipaux... et notre conseil communautaire. Nul doute que la Communauté d'Agglomération va prendre en compte encore plus fortement la vie communale de nos habitants au cours du prochain mandat.

Avant cette échéance, avant ces échéances, ne faut-il pas jeter un regard serein et objectif sur les 7 années que nous venons de passer ensemble pour mieux se projeter dans l'avenir communautaire.

Le mode électif de notre conseil, qui pour le moment me convient, ne permet pas d'élaborer un programme communautaire. Néanmoins, et j'ai échangé à ce sujet avec des Maires qui partagent le même point de vue et sans remettre en cause les fondements de la Communauté, notamment la Charte aujourd'hui intégrée sans réserve, **ne faut-il pas débattre avant les échéances électorales** afin que chacun ait des éléments collectifs d'appréciation sur, par exemples et je n'en citerai que quelques uns :

- la représentation sectorielle actuelle, la place future des petites communes notamment pour qu'elles se sentent encore plus concernées, encore plus utiles dans le débat, mais aussi encore plus soutenue
- le tronc de valeurs communes communautaires qui devrait être le socle d'adhésion des membres du futur bureau
- le fonctionnement ou le non fonctionnement constaté de certaines commissions squelettiques, l'absentéisme étant chronique,
- les relations et la cohérence d'action entre certains de nos syndicats et notre communauté,
- l'état des compétences actuelles, leurs évolutions et les perspectives inéluctables de prise de nouvelles,
- la poursuite de la mutualisation nécessaire des services entre la Ville centre et la Communauté en se gardant bien de fondre les Directions Générales en une Direction Générale unique afin de préserver les libertés de pensées et d'actions politiques de chacune des collectivités,
- les perspectives fiscales et les modalités de financement futur de notre Communauté,

En somme tous sujets pour lesquels nos populations, nos communes ne peuvent être tenues à l'écart au moment où les scrutins se dérouleront, où les choix électoraux s'effectueront.

Voilà, Monsieur le Président, mon souhait, le souhait de quelques uns d'un débat ou de toute autre forme de réflexions échangées à la fois en terme de bilan de ce mandat et de perspectives.... qu'il vous appartient, qu'il appartient au bureau de mesurer s'il est crédible, constructif, possible.

### **Annexe 3 : réponse du Président du Grand Besançon – conseil du 14 décembre 2007**

C'est une excellente interpellation que tu fais devant notre Conseil de Communauté. Je t'en remercie car elle rejoint mes préoccupations à la veille du renouvellement des Conseils municipaux et donc de nos instances communautaires.

Si personne ne peut présager de l'avenir en ce qui concerne notre présence ici en avril prochain, en revanche, nous pouvons et devons tirer parti de cette expérience de 7 années de vie commune pour ajuster et améliorer le fonctionnement de nos instances notamment la représentation des petites communes.

Effectivement, comme tu le soulignes, notre agglomération a beaucoup évolué, et de façon positive je pense, durant ce mandat qui a été celui de la construction.

J'ajouterais à tes remarques que notre agglomération a grandi : plus de compétences et de missions, plus d'interventions, plus de collaborateurs (19 en 2001 et 368 aujourd'hui y compris le personnel transféré). Mais aussi, plus de sollicitations de nos partenaires extérieurs (Europe, Etat, Région, Département, Syndicats, Communes...) qu'elles soient financières et/ou relevant de la stratégie de développement. Notre Etablissement public a, aujourd'hui, une réelle existence et un poids dans le paysage institutionnel. C'est ce que nous appelions de nos vœux.

Avec 59 communes, notre territoire est bien sûr, particulier : c'est la plus importante Communauté d'agglomération de France en terme de communes membres. Une grande ville et 58 communes beaucoup plus petites. Cette diversité est une chance mais peut également devenir une entrave au développement harmonieux et équilibré si nous ne veillons pas à organiser un équilibre juste notamment à travers la représentation géographique :

*Ont plus de 1000 habitants : 24 communes. Ont entre 500 et 999 : 12 communes. Ont moins de 500 habitants, 22 communes ;*

J'ajouterais également un point essentiel à tes remarques et tes souhaits : que ce qui a fait -et fait encore- la force de notre territoire, c'est notre choix délibéré de ne pas avoir mis en avant les orientations politiques que nous avons les uns et les autres. Il est pour moi essentiel que chacun puisse travailler pour l'intérêt général de notre territoire, non pour un intérêt partisan et calculé.

Je te rejoins pour **souhaiter une réflexion puis un débat sur le fonctionnement de nos instances** pour en améliorer l'efficacité. Aussi, je propose à l'ensemble des maires de m'adresser d'ici le 31 décembre- leurs éventuelles propositions qu'examinera ensuite un Groupe de travail constitué au sein du Bureau.

Ainsi, le 9 janvier, lors de notre prochaine réunion de Bureau, je demanderai la constitution d'un tel groupe de travail pour formuler des propositions qui seront débattues en séance lors de notre Conseil de février puis ce sera à la future assemblée de décider.

Voilà Pierre, ce que je peux répondre, pour l'instant, à tes remarques.

#### **Annexe 4 : lettre aux maires du Grand Besançon**

Lors de notre Conseil de communauté du 14 décembre dernier, notre collègue Pierre CONTOZ, Maire de Montfaucon, a souhaité poser une question sur le fonctionnement de nos instances et plus particulièrement sur la représentation des petites communes, dans la perspective du renouvellement de nos instances communautaires.

Vous trouverez sous ce pli copie de cette question et la réponse du Président prononcée en séance.

Comme cela a été indiqué au cours de ce Conseil, nous souhaitons que tous les maires puissent formuler des propositions et contribuer ainsi à la réflexion qui sera menée par un groupe de travail que notre Bureau du 9 janvier 2008 mettra en place.

Les propositions de ce groupe de travail seront rendues en Conseil Communautaire du mois de février ; cependant, vous concevez aisément que notre socle commun, la Charte Communautaire, doit rester la base du fonctionnement de nos instances, et que des évolutions plus substantielles de celle-ci ne pourraient être décidées, le cas échéant, que par la nouvelle assemblée issue du scrutin du mois de mars.

Compte tenu de ce court délai et pour que vos propositions soient prises en considération, nous vous remercions de nous adresser vos propositions au plus tard pour le 4 janvier 2008.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

le 1<sup>er</sup> Vice-président,

Gabriel BAULIEU  
Maire de Serre les Sapins